

04/02/2019

Communiqué DE PRESSE



CPME71
SAÔNE-ET-LOIRE

Assurance-chômage : la CPME retourne à la table des négociations

En réaction aux propos du Président Macron réaffirmant, une fois de trop, sa détermination à mettre en place le dispositif de bonus-malus envisagé par le gouvernement, la CPME avait suspendu sa participation aux négociations sur l'assurance-chômage.

Or le Premier Ministre s'est exprimé ce mercredi devant les parlementaires en disant "*sa confiance dans les partenaires sociaux pour trouver des solutions sur les règles de l'assurance-chômage*". Il a certes confirmé que "*la lutte contre la précarité et les contrats courts restait un des objectifs fixés par l'exécutif*" mais en précisant que "*la lettre de cadrage reste valable*". Or celle-ci ne mentionne pas de bonus-malus.

« Dès lors, la CPME, confirme Jean VIENT - Président de la CPME 71-, soucieuse de parvenir à réformer le dispositif d'assurance-chômage, a décidé de reprendre place à la table des négociations.

Notre objectif prioritaire, précise-t-il, est de faire en sorte de sortir de la situation actuelle qui voit les entreprises rencontrer les plus grandes difficultés à recruter alors que notre pays compte des millions de chômeurs. Aussi, au-delà des seuls enjeux d'équilibre financier, il nous appartient collectivement de rendre le dispositif d'assurance-chômage plus incitatif à la reprise d'un emploi tout en accompagnant mieux les demandeurs d'emploi ».

« Dans ce contexte, explique le président VIENT, la CPME, parfaitement consciente d'une part des abus de certaines entreprises et, d'autre part des difficultés que peuvent poser aux personnes concernées la succession multiple de contrats de courte durée, fera prochainement des propositions alternatives au bonus-malus. Il nous revient en effet de sortir de cette voie sans issue. Encourager les employeurs à mettre en place des contrats de plus longue durée tout en prenant mieux en compte les aléas des salariés en situation de précarité est possible ».